



Commission des Championnats

Réunion du 05 juin 2019 - PV N°39

PRESENTS : MM. RAINIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques

EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - M. DOUGNAC Daniel

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DES JOURNEES DES 30.05 ET 01-02.06.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50001.2 COC CHAMIERES - CENDRIEUX LA DOUZE

DEPARTEMENTAL 3

N°55709.1 E. CORGNAC ST JEAN SARRAZAC - ROUFFIGNAC PLAZAC 2

DEPARTEMENTAL 4 TRIANGULAIRE

ELITE N°55697.1 CENDRIEUX LA DOUZE 2 - MONBAZILLAC SIGOULES 2

PROMOTION N°55707.1 SARLAT MARCILLAC 3 - LIMEUIL 2

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°55679.1 E. CORGNAC ST JEAN SARRAZAC - TOCANE

FEUILLE DE MATCH NON CONFORME OU INCOMPLETE

FEMININES A 8 2EME DIVISION

N°54420.1 LA FORCE

FORFAIT D'UNE JOURNEE

L'équipe ci-dessous est déclarée battue sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

FEMININES A 8 INTERDISTRICTS 24/47

N°54347.1 COLAYRAC